Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt quatre octobre — an mil huit cent vingt-six, à [illegible] heures du Matin

Acte de mariage de Guillaume Auxeperle tonnelier

âgé de trente deux ans, né à Villeneuve — département du Var — le trente du mois de juin — mil huit cent soixante quatre — profession de cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — fils légitime de Pierre Auxeperle et Marie Jeanne Bertrand — profession de cultivateur — domicilié à Villeneuve — département du Var — et de Catherine Gravier veuve de Joseph Sauvel, vivant propriétaire, et veuve de Thérèse Gravier veuve de Joseph Sauvel propriétaire, domiciliée à la Garde

N.° 19

Et de Marie Rose Sophie Arnaud

âgée de trente un ans, née à la Garde — département du Var — le vingt huit du mois de février — mil huit cent soixante huit — domiciliée à la Garde — département du Var — fille majeure de feu Jacques Arnaud cultivateur — profession de feu Jeanne — domicilié à la Garde — département du Var — et de feue Rose Maxent — domiciliée à la Garde — département du Var

Les actes préliminaires sont les publications faites sur nous les huit et quatre du courant mois dont elles ont obtenu l'assentiment qui n'y a eu aucune opposition dans le terme prescrit par la loi, les actes de naissance de l'époux et de l'épouse, l'acte de décès de Madeleine Sauvel, mère de l'époux, ainsi que les actes de naissance et de décès de Jacques Auxeperle, père et mère de l'époux, ainsi que plusieurs actes de décès des père et mère de la future épouse, ainsi que plusieurs actes de notoriété dressés par ce premier acte de notoriété du vingt huit du mois de février dernier, par devant Me Vincent Bernard, notaire à la Garde, dûment enregistrés, et dont il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 *sur le Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epouse*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Rose Sophie Arnaud et l'autre Guillaume Auxeperle

En présence de Jean Marie Bernard, domicilié à la Garde — département du Var — âgé de soixante quatre ans, profession de boulanger

De Louis Martin — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de cinquante huit ans, profession de perruquier

De Pierre Gravier — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de vingt huit ans, profession de tonnelier

Et de Charles Martin — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quarante ans, profession de [illegible]

Après quoi, moi Simon Gaillaud Laugier, Maire de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil au proposé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les contractans, les témoins et les parens

Garnier

Marie Auxeperle

Martin

Gravier

Laugier

---

an 1826 — Etat Civil — Supplément — Arrondissement de Toulon — Mairie de la Garde

Arrondissement de Toulon — Département du Var

Par nous, président du Tribunal de première instance séant à Toulon arrondissement de Toulon, département du Var, le parquet requis, d'office, avons reçu les actes de mariage dans la commune de la Garde, pendant le trimestre de l'an mil huit cent vingt six, inscrits et cotés et paraphés par première et dernière feuille du registre de cette commune.

Fait à Toulon le ~~[illegible]~~ octobre mil huit cent vingt six.

Trente 1.

approuvant la rature de deux mots

Leyssen

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du trente octobre an mil huit cent vingt six, à quatre heures du soir, acte de mariage de Jean Joseph Laugier, agé de trente deux ans, neuf mois quatorze jours, né à la ville d'Hyères, département du Var, le sept mai mil sept cent soixante quatre, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Joseph Antoine, cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, ici présent et consentant, et de Marie Thérèse Autheman, veuve de feu Jean Baptiste Autheman, cultivateur, domiciliée à la Garde, département du Var, ici présente et consentante, d'une part,

Et Marie Madeleine Pierre Simon, agée de trente ans, trois mois quatorze jours, née à la Garde, département du Var, le six décembre mil huit cent quatre vingt quinze, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Joseph Antoine, cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, ici présente et consentante, et de Marie Thérèse Autheman, veuve de feu Jean Baptiste Autheman, cultivateur, domiciliée à la Garde, département du Var, ici présente et consentante, d'autre part,

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous, les dimanches huit et quinze octobre courant mois dernier, et ils ont été suivis de mariage, ainsi qu'il résulte du dit mariage, dressé en la forme prescrite par la loi; vu l'acte de naissance du futur époux, vu les actes de décès de deux des parens du futur, vu l'acte de naissance de la future épouse, ainsi que tous actes de décès de Marie Thérèse Autheman, mère de la future épouse; et le tout lu et publié, dans lequel acte il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du